



Fédération Française de Rugby

COMITE DE BOURGOGNE



COMMISSION DES CLUBS TERRITORIAUX

Compte-rendu de la réunion du jeudi 12 mai 2016

Membres présents : Jérôme GIRARDON (71, 3/4S), Richard OUDOT (71, 1S), Luc GORCE (89, 1S), Bernard CHEVALIER (21, 2S), Thierry LAFFAY (89, PH), Johann JANES (21, PH), Marc CHARPENTIER (21, H)

Membres excusés : Philippe ISSARD (58, 3/4S), José REAL (52, 2S), Pascal KUHAR (58, 2S), Jean-Pierre BOUILLOT (71, H)

Invité : Jean-François CONTANT, Gérard SOMMET (Epreuves)

Secrétaire de Séance : Johann JANES

La réunion débute à 19h

Marc Charpentier commence la séance en adressant ses remerciements aux membres de la Commission pour le travail accompli pour cette première année de fonctionnement.

1. CHAMPIONNAT U14

- **Arbitrage** : Faire arbitrer les jeunes de cette catégorie est une bonne pratique à conserver. Pour les matchs à enjeux comme la finale du Challenge Crédit Mutuel, un accompagnement ou une supervision par un arbitre confirmé semble approprié plutôt que par son éducateur concentré par la gestion de son groupe pour le gain du match. Pourquoi ne pas proposer un arbitre neutre avec son éducateur de club ? Les jeunes arbitres pourraient être notés, classés et ainsi récompensés sur la saison. Aidons les jeunes pour en faire de futurs arbitres.
- **CPS** : Comme évoqué lors de la précédente réunion, la charge de travail pour ces jeunes est conséquente : apprentissage du jeu à XV, formation aux postes pour les Avants, arbitrage... La CCT propose à nouveau d'anticiper et de valider certains CPS en U12, en fin de saison. Cela libérerait du temps en U14 pour le jeu sans toutefois remettre en cause la formation pour les nouveaux joueurs. Le Président Contant rappelle que l'essentiel reste de faire jouer les jeunes.
- **Début de Championnat** : Afin de permettre aux jeunes et aux clubs de se préparer convenablement pour les rentrées scolaires et sportives, la Commission confirme son souhait de laisser libre le 1^{er} weekend de septembre. Le vendredi 16 septembre semble approprié pour lancer les premiers CPS et le Championnat.
- **Calendrier Sportif** : la Commission propose d'harmoniser le calendrier des 2 Comités, Bourgogne & Franche-Comté comme c'est déjà le cas pour les compétitions Jeunes et Séniors. Cette année le Tournoi de La Boucle (Besançon) et Le Carminati (Dijon) tombent le même weekend, contraignant les Ecoles De Rugby à faire un choix.

2. CHAMPIONNAT U16 – U18

- **Calendrier Sportif** : Les vacances scolaires ne favorisent pas la présence des éducateurs même si peu d'enfants sont généralement absents. Afin de contenter le maximum, la Commission propose de ne retenir que le premier samedi de chaque vacance pour la programmation de compétitions.
- **Calendrier Sportif** : Cette année, le championnat Teulière A s'est terminé le 19 mars, laissant les équipes qualifiées en Championnat de France deux mois sans compétition et mettant en vacances rapidement les autres clubs. La CCT propose une fin du championnat mi-avril pour la prochaine saison.
- **Danet** : Conscient des difficultés à avoir des équipes en nom propres et des problèmes d'effectif, la Commission rappelle aux Clubs qu'ils peuvent engager une équipe à 12 sur le 3^e niveau U16
- **Balandrade** : Le président Contant rappelle que ce championnat d'élite est réservé aux Clubs Fédéraux (critère obligatoire). Contrairement aux Phliponeau, un rassemblement n'est pas autorisé en Balandrade. Si certains Clubs Territoriaux veulent faire participer leurs joueurs, ils doivent soit procéder à un tutorat soit les faire muter. Pour ce dernier cas, une Convention avec Garantie de Retour à déjà prouvée son efficacité au sein de notre Comité. Le Président du Comité se portant garant pour le retour du joueur dans son Club formateur à l'issue de la mutation.
- **ABCD XV** : Cette structure ne doit pas être remise en cause puisqu'elle permet à nos jeunes de pouvoir évoluer localement dans une compétition majeure. Toutefois le nombre de joueurs sélectionnés au sein d'un club ne doit-il pas être limité afin de ne pas mettre en difficulté l'équipe U16 ou U18 des licenciés lorsque les dates font doublons ?

3. RELATIONS AVEC LES COMITES DEPARTEMENTAUX

- Les représentants sont satisfaits de la gestion des compétitions et du fonctionnement de leur CD respectifs. Ils sont reconnaissant d'avoir pu constater l'ensemble des actions menées par le CODEP71.

4. CHAMPIONNAT SENIOR

- **Début de Championnat** : la Commission propose que le championnat débute le 25 septembre afin de permettre le retour des AS des joueurs et la tenue de rencontres.
- **Calendrier Sportif** : Le calendrier de cette saison a démontré que des coupures de 3 à 4 semaines étaient préjudiciables aux clubs : peu de présences aux entraînements, perte de rythme, classement compliqué à suivre avec des nombre de matchs différents. Sauf pour la trêve de mi-saison, un maximum de 2 week-ends consécutifs sans compétition apparaît comme idéal.
- **Séries** : Un brassage, avec des poules géographiques, en début de saison, pour déterminer les poules de 2^e, 3^e et 4^e séries ne semble pas correspondre à une politique sportive à long terme des clubs. Cette solution ne sera donc pas proposée par le Commission au Comité Directeur.
- **Tutorat** : Le président Contant nous informe qu'il va proposer à la FFR que les demandes de tutorat intra-Comités soient traitées par ledit Comité concerné afin de limiter la durée de traitement administratif.
- **Tutorat** : Pour conserver une certaine équité morale et sportive comme pour préserver la sécurité des joueurs, la Commission propose qu'un tutorat ne soit autorisé que pour 3 niveaux d'écart maximum. Un joueur de F2 ne devrait pas jouer en 4^e série. Cependant, il faudrait réfléchir à une solution, un aménagement ou une convention pour les clubs de série qui n'ont qu'un seul club fédéral à proximité.
- **Tutorat** : Le quota de 5 matchs joués en phase préliminaire doit être conservé pour prétendre participer à la phase finale régionale.
- **Saisie des Résultats** : Malgré le rappel lors de la dernière réunion, la saisie des résultats reste laborieuse. Les arbitres étant les seuls garants du résultat (et rétribués pour leur mission), il ne semble pas logique que les clubs puissent les saisir. La Commission propose de ne plus autoriser la saisie par les Clubs.

- **Réserves** : La Commission est unanime pour conserver le schéma actuel des réserves. Le système progressif 7 (1^{ère} S), 12 (PH), 15 (H) permet aux Clubs de s'adapter sereinement lors des montées ou descentes. Toutefois si les 2 adversaires ont un nombre conséquents de joueurs, l'équipe qui se déplace à la possibilité d'augmenter le nombre de participants en respectant le miroir (A rappeler dans le Règlement Sportif établi en début de saison).
- **Réserves à VII** : Les matchs de réserves à VII se déroulent en 2 x 20 mn. La durée de ce match permet à l'ensemble des acteurs (sans tenir compte du temps de jeu) de pouvoir être remplaçants avec l'équipe première. Un club peut donc honorer les 2 matchs de 1^{ère} Série avec un groupe de 22 joueurs (15 titulaires + une réserve). La Commission est donc surprise du nombre de Forfait Généraux équivalent à 3 forfait. Les clubs jouent-ils le jeu en faisant jouer les licenciés, en laissant peu de remplaçants frais ou sont-ils vraiment confrontés à un problème d'effectif ?
- **Réserves, phase finale** : L'absence de point de règlement dans le Règlement Sportif BFC a contraint les clubs à appliquer les Règlements Généraux de la FFR : « un joueur ne doit pas avoir participé à plus de la moitié des matchs de championnat en équipe première pour prétendre aux Finales Régionales en réserve ». La Commission propose d'intégrer à l'article 23 du Règlement Territorial le critère suivant : « un joueur doit avoir participé à un minimum de matchs de championnat en équipe II pour prétendre participer aux Finales Régionales ». Ce quota reste toutefois à déterminer, 5 matchs mini comme pour les tutorats ou la moitié des matchs de poules ? Cette solution sportive, plus équitable et valorisante, récompenserait les joueurs ayant fait partie du groupe B une grande partie de la saison.
- **Bonus** : Le système actuel doit être conservé. Il est préférable de récompenser les efforts des clubs plutôt que de sanctionner les manquements avec des malus comme auparavant.

5. FORMATION

- **Calendrier** : Certaines formations (Brevet, Arbitrage) se sont déroulées le jour des Finales Régionales. Des Soigneurs et Dirigeants de Clubs ont ainsi été privés d'assister au match de leur équipe. La Commission propose que cette date, connue à l'avance en début de championnat, soit laissée libre de toute autre manifestation.

6. ARBITRAGE

- **Cartons rouges** : La CCT réitère sa proposition de voir retirer la licence (par l'arbitre) de tout joueur ayant reçu un carton rouge dans les compétitions jeunes comme c'est le cas pour les compétitions Séniors.
- **Tampons** : Les Clubs ont constaté quelques écarts de remplissage des licences qui peuvent avoir d'importantes conséquences en cas de qualification des clubs aux phases finales : les équipes « UN » ou « DEUX » ne sont pas toujours renseignées, les dates de compétition et le nom de l'arbitre non plus, tout comme le coup de marqueur jaune ou rouge en cas de carton. La Commission fait donc suivre ce constat à M. Poulalier.

7. COMMUNICATION

- **Comité Directeur** : La CCT propose que l'ensemble des comptes rendus du Comité Directeur soit mis en ligne sur le site du Comité dans un souci de transparence et d'information auprès des Clubs.

La réunion se termine à 22h30.

La prochaine commission sera programmée au cours de la prochaine saison sportive.

La Commission des Clubs Territoriaux